



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Cambodge

Question écrite n° 11738

Texte de la question

M. Joël Giraud souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le système judiciaire cambodgien. Divers pays, dont la France, s'accordent avec certaines organisations humanitaires à dénoncer les carences de ce système et conviennent de la nécessité d'une réforme judiciaire. Les quelques efforts accomplis demeurent loin d'être suffisants et l'on dénombre encore de trop nombreux cas de violation des droits humains. Un programme de développement devrait être élaboré en concertation étroite avec les différents acteurs locaux comme les OGN et la société civile. Aussi, il lui demande de lui faire part de la position de la France à ce sujet.

Texte de la réponse

La France est le deuxième donateur bilatéral au Cambodge et a joué un rôle éminent dès le milieu des années 1980 pour la conclusion des Accords de Paris d'octobre 1991, qui ont ramené la paix dans le pays. Cet engagement ne s'est pas démenti depuis. Il s'est traduit par une aide financière et matérielle importante, notamment dans le domaine de la construction de l'Etat de droit et le renforcement de la démocratie. L'appartenance du Cambodge à la zone de solidarité prioritaire (ZSP) depuis 1999 a donné à notre coopération un élan nouveau et permis une augmentation sensible de notre aide. Le Cambodge est désormais éligible au fonds de solidarité prioritaire (FSP) ainsi qu'aux financements de l'Agence française de développement (AFD). Deux FSP concourent au renforcement de l'Etat de droit : un FSP de coopération dans le domaine de l'Etat de droit consacré à la justice et à la police cambodgienne (1,7 MEUR). Cet effort vise à moderniser la police et la justice, rétablir la confiance citoyenne, favoriser le respect des droits de l'homme et renforcer la sécurité juridique. Il comprend la création d'une Ecole royale de la magistrature et d'une Ecole nationale de police. Cette action consiste à renforcer l'institution d'un Etat de droit par l'élaboration et l'application de la loi ou l'organisation du système judiciaire (appui au barreau, appui à la réforme de la justice, projet de code pénal, élaboré avec l'aide de magistrats français, finalisé en janvier 2003) ; un second FSP d'appui à la modernisation de la fonction publique (1,4MEUR) bénéficie également, en partie, aux institutions judiciaires. La mise en oeuvre de ces projets FSP est étroitement contrôlée par le biais de conventions de financement passées avec les autorités locales et reposant sur un partenariat étroit. Chaque projet fait l'objet d'une évaluation à mi parcours et à son issue. La France apporte également depuis 1992 son aide à la formation de jeunes juristes en collaboration avec la faculté de droit de l'université de Lyon, permettant ainsi de doter l'enseignement supérieur et les services gouvernementaux de cadres compétents et attachés à la promotion des droits de l'homme. Dans le domaine de la coopération avec les organisations non gouvernementales, le Cambodge est le cinquième bénéficiaire des pays de la zone de solidarité prioritaire. Quarante projets ont été retenus au cours des cinq dernières années, pour un financement global de près de 3 MEUR. La plupart de ces projets interviennent dans le cadre du développement économique, de la santé, de l'éducation, de l'enfance, ou de la formation professionnelle. Les projets les plus importants sont souvent cofinancés par des programmes multilatéraux (Banque mondiale, Banque asiatique de développement, programme alimentaire mondial, programme européen ECHO, OMS, UNICEF, UNESCO). La France participe activement au groupe consultatif des bailleurs de fonds, qui se réunit périodiquement afin d'établir un état d'avancement des réformes structurelles en cours et de présenter des

remarques au gouvernement. Lors de la dernière réunion du groupe consultatif, qui a eu lieu à Phnom Penh en janvier 2003 sous l'égide de la Banque mondiale, les bailleurs ont adopté une position critique vis-à-vis des autorités, particulièrement au sujet de la gestion des ressources forestières et de la lutte contre la corruption. Enfin, la France a contribué à l'enracinement de la démocratie au Cambodge avec un appui matériel, financier et humain à l'organisation des élections communales de février 2002. Il en sera de même pour les élections législatives du 27 juillet 2003.

Données clés

Auteur : [M. Joël Giraud](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11738

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 2003, page 909

Réponse publiée le : 14 avril 2003, page 2894